



ARRETE N°2025-020
PORTANT DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
(PRADA)

LE PRESIDENT

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 à R330-4 ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 pris pour l'application de la loi précitée ;

Considérant la nécessité de désigner la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Philippe Grussenmeyer, Responsable des assemblées, expert RH et DPO est désigné en qualité de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA).

Article 2 :

La PRADA est chargée :

- 1) De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs,
- 2) Des questions de réutilisation des informations publiques,
- 3) D'assurer la liaison entre l'autorité territoriale et la CADA,
- 4) De veiller à leur instruction dans les délais légaux.

Article 3 :

Les coordonnées de la PRADA sont les suivantes : Communauté de Communes du Canton d'Erstein, 1 rue des 11 Communes 67230 BENFELD ou par mail : philippe.grussenmeyer@cc-erstein.fr ou par téléphone : 03.88.58.19.38.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la suppléance est assurée par Eva Martin, Responsable du service juridique et de la commande publique aux coordonnées suivantes : Communauté de Communes du Canton d'Erstein, 1 rue des 11 Communes 67230 BENFELD ou par mail : eva.martin@cc-erstein.fr ou par téléphone : 03.88.58.83.18.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Benfeld, le 08/10/2025

Stéphane SCHAAL

Président

